

VOTRE PARTENAIRE STRATEGIQUE POUR
VOTRE CARRIERE ET VOTRE ASCENSION PROFESSIONNELLE

LE BUDGET- PROGRAMME ET LA PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS

*Approche intégrée pour une exécution
budgétaire axée sur les résultats*

15 – 19 JUIN 2026 | 8h – 15h (HEURE LOCALE)

YAOUNDE | CAMEROUN



05 RAISONS D'Y PRENDRE PART

Vous travaillez dans une administration? Vous êtes impliqués dans la chaîne de gestion de planification, budgétaire, des marchés publics ou des achats? Ce séminaire est fait pour vous!

Voici 5 raisons incontournables d'y prendre part :

1 Mettre fin au décalage chronique entre budget et marchés publics

Aligner programmation budgétaire, PPM et exécution des marchés pour éviter reports, annulations et sous-consommation des crédits.

2 Améliorer le taux d'exécution budgétaire et la qualité de la dépense

Passer d'une logique de consommation des crédits à une logique de résultats mesurables.

3 Renforcer la coordination SPM – Finances – Planification

Installer un langage commun entre les acteurs clés du budget-programme et de la commande publique.

4 Sécuriser les engagements et limiter les irrégularités budgétaires

Réduire les engagements sans couverture, les marchés hors programmation et les rejets des contrôles financiers.

5 S'aligner sur les réformes et standards internationaux

Appliquer les bonnes pratiques recommandées par les bailleurs et les cadres de gestion axée sur les résultats.

QUI EST (SONT) LES FORMATEURS



Akibou BASSABI MOUSSE

Consultant - Formateur en Passation des Marchés Publics financés par les bailleurs de fonds intervenant auprès de cadres et organisations de 17 pays d'Afrique.

Chargé de Cours de Politiques et Directives des Institutions Financières en matière de passation de marchés publics pour le compte des Masters Professionnels en Marchés Publics et PPP.

PROGRAMME DETAILLE DU SEMINAIRE

Accueil et mot de bienvenue de BASS CONSULTING
Session d'introduction au séminaire de formation: identification des attentes particulières des participants, discussions et validation du planning du séminaire de formation

JOUR 1

BUDGET-PROGRAMME ET CHAÎNE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

- Principes et architecture du budget-programme
- Logique objectifs - activités - indicateurs - résultats
- Chaîne budgétaire et chaîne de la commande publique
 - Rôles et responsabilités des acteurs

Études de cas : incohérences budgétaires et impacts sur les marchés

JOUR 2

PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS ET PROGRAMMATION BUDGETAIRE

- Lien entre budget-programme et Plan de Passation des Marchés (PPM)
- Définition du besoin et cohérence avec les actions budgétaires
- Priorisation des marchés en fonction des résultats attendus
- Calendrier de passation et contraintes budgétaires

Atelier pratique : alignement PPM - budget-programme

JOUR 3

ENGAGEMENTS, AUTORISATIONS ET SECURISATION BUDGETAIRE

- Autorisations d'engagement et crédits de paiement
- Engagement juridique et engagement comptable
- Rôle du contrôle financier dans le budget-programme
 - Gestion des risques d'engagements irréguliers

Cas pratiques : sécurisation budgétaire d'un marché

JOUR 4

EXECUTION DES MARCHES ET PILOTAGE PAR LES RESULTATS

- Suivi de l'exécution physique et financière
- Indicateurs de performance liés aux marchés publics
- Gestion des écarts entre prévisions et réalisations
- Avenants, réajustements et impacts sur les résultats

Études de cas : marchés performants vs marchés à faible impact

JOUR 5

REPORTING, REDEVABILITE ET AMELIORATION CONTINUE

- Reporting budgétaire et reporting marchés publics
- Exploitation des données pour la prise de décision
- Rôle des audits et évaluations de performance
 - Capitalisation des leçons apprises

Atelier de synthèse : modèle intégré budget-programme / marchés publics

Quiz d'évaluation finale des acquis
Recommandations pour les administrations participantes

Evaluations finales de la formation
Remise des attestations & clôture de la session de formation
Photo de famille

QUELQUES IMAGES AVEC NOS PARTICIPANTS



TARIFICATION DU SEMINAIRE

(SANS HEBERGEMENT)

1.000.000 F CFA

2,000 \$

(AVEC HEBERGEMENT)

1.500.000 F CFA

3,000 \$

- ✓ FRAIS DE FORMATION
- ✓ HEBERGEMENT COMPLET (06 NUITÉES)
- ✓ PETIT-DEJEUNER (BUFFET)
- ✓ UNE TABLETTE NUMÉRIQUE NEUVE
- ✓ DEJEUNER PAR JOUR AU RESTAURANT DE L'HÔTEL
- ✓ PAUSE-CAFÉ FIN D'APRÈS MIDI (EN SALLE)
- ✓ KIT COMPLET DE FORMATION
- ✓ UN COFFRET DE LUXE PERSONNALISÉ
- ✓ ATTESTATION DE FORMATION AVEC QR SECURISÉ DE VÉRIFICATION
- ✓ CLE USB GRAVÉE AU LASER AVEC LA DOCUMENTATION COMPLÈTE DU SEMINAIRE

Frais de participation (prise en charge institutionnelle)

Montant à régler par l'administration, l'institution ou l'organisme employeur du participant.

Envoyez votre mail / celui de votre administration +
Le Titre de votre 1^{er} Responsable afin de recevoir une invitation

LE KIT COMPLET QUE VOUS ALLEZ RECEVOIR



VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM DE LA STRUCTURE	
THEME CHOISI	
PARTICIPANT.E.S	
1	Nom.s & Prénom.s _____ Fonction _____ Tél _____ E-mail _____
2	Nom.s & Prénom.s _____ Fonction _____ Tél _____ E-mail _____
3	Nom.s & Prénom.s _____ Fonction _____ Tél _____ E-mail _____
4	Nom.s & Prénom.s _____ Fonction _____ Tél _____ E-mail _____
5	Nom.s & Prénom.s _____ Fonction _____ Tél _____ E-mail _____
PAIEMENT	VALIDATION
Chèque <input type="checkbox"/> Virement bancaire <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Montant total HT _____	Nom.s & Prénom.s _____ Fonction _____ Fait à _____, le _____ Signature & Cachet _____

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Dispositions Générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les offres de services de BASS CONSULTING relatives à des commandes passées auprès de BASS CONSULTING par tout client professionnel (ci-après "le Client"). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de BASS CONSULTING, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que BASS CONSULTING ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renoncement à son préavis ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de BASS CONSULTING, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

BASS CONSULTING est un organisme de formation enregistré sous le N° TO-L0MB 1312 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). A ce titre, BASS CONSULTING est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées tiennent lieu de convention simplifiée de formation. Une attestation de présence individuelle est jointe à la facture sur demande du Client et peut être envoyée en version électronique également.

Le Client accepte, par la présente, de signer des conventions de formation. Les factures délivrées tiennent lieu de convention simplifiée de formation. Une attestation de présence individuelle est jointe à la facture sur demande du Client et peut être envoyée en version électronique également.

Inscriptions - Annulations

Toute commande devra être formulée par écrit via la fiche d'engagement ou lettre d'inscription. Toute commande est soumise à l'acceptation de BASS CONSULTING, qui intervient dans les trois (3) jours ouvrés de la réception de la commande. BASS CONSULTING se réserve le droit de refuser une inscription à une formation dans le cas où le nombre maximum de participants mentionné sur la plaquette de la formation serait atteint, le participant sera alors orienté vers une session équivalente programmée à une autre date.

En cas d'annulation, de report ou de modification d'une commande par le Client, celui-ci acquittera, à titre de dédommagement à BASS CONSULTING, une somme forfaitaire, déterminée comme suit : 50 % du montant de la commande resteront acquis à BASS CONSULTING si l'annulation, le report ou la modification est reçue dans les 5 jours ouvrés qui précèdent le début de la formation; et 100 % si l'annulation, le report ou la modification est reçue moins de 3 jours ouvrés avant la date prévue pour la formation. Une demande de report intervenant moins de 3 jours ouvrés avant le début d'une prestation sera considérée comme une annulation. En cas de présence d'un ou plusieurs participants, le premier jour d'une prestation, la prestation commandée reste due dans son intégralité. L'attestation de fin de formation tiendra compte du nombre de jours effectivement validés. Toute formation commencée est non remboursable. BASS CONSULTING se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de problèmes d'approvisionnement en supports de cours, de maladie de son instructeur, interruption des services en cas de conflits, défaillance des moyens de transmission des communications, indisponibilité des locaux de formation ou fait d'un tiers, conditions météorologiques et crises sanitaires, etc.) sans dédommagement, ni pénalité au Client. Le Client pourra choisir une autre date dans le calendrier des formations, ou annuler son inscription sans pénalité.

BASS CONSULTING ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le Client ou dommages consécutifs à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure. Les catalogues des formations BASS CONSULTING ne sont pas des documents contractuels.

Prix et conditions de paiement

Prix: le prix des formations est celui en vigueur au moment de l'émission de la commande et affiché sur la plaquette de formation. Le règlement du prix de la formation est à effectuer, 5 jours au moins avant la formation, comptant, sans escompte à l'ordre de BASS CONSULTING (BASS CONSULTING se réserve le droit de refuser la venue d'un participant si manquement au paiement avant sa formation). Les prix sont exprimés hors taxes.

Conditions de paiement: BASS CONSULTING établit une facture définitive le dernier jour de la formation. Pour les clients ayant déjà une convention / un accord / un partenariat avec BASS CONSULTING, le paiement peut s'effectuer au moins dix (10) jours suivants la date de facturation, sauf stipulations contraires précisées dans des conditions particulières. De plus, à l'égard de tout nouveau Client, ou en cas de défaillance ou de retard d'un Client dans le règlement d'une précédente facture, BASS CONSULTING se réserve le droit d'exiger un prépaiement.

Les traites adressées pour acquiescement doivent nous être retournées sous huitaine de leur envoi. En outre, en cas de défaut de paiement total ou partiel, BASS CONSULTING conservera les acomptes éventuellement perçus, à titre d'indemnité minimum forfaitaire sans préjudice des dommages-intérêts complémentaires qu'elle pourrait réclamer. Enfin, en cas de doute sur la solvabilité du Client établi sur la base de données internes telles que retards de paiement de factures antérieures, BASS CONSULTING se réserve le droit de résilier et/ou résoudre de plein droit, immédiatement par la seule émission d'une lettre recommandée avec avis de réception, toutes les commandes en cours, sans compensation.

Durée de validité

La durée de validité des offres figure sur les offres de formation, au-delà de cette limite l'offre est caduque et les prix peuvent être révisés sans conditions. Pour les offres comprenant une formation associée à une prestation complémentaire (examen de certification, coaching, accompagnement etc.), cette dernière doit être consommée par le client dans un délai d'une année suivant la fin de la formation.

Au-delà, la prestation est couverte et les sommes versées restent acquises à BASS CONSULTING.

Droits de Propriété

La prestation de formation comprend la fourniture de la documentation destinée à l'usage interne du Client, au format papier ou électronique. BASS CONSULTING et/ou les constructeurs conservent l'intégralité des droits d'auteur (propriété littéraire et artistique) et des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur le contenu des formations ainsi que sur la littérature éditée et la documentation. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable de BASS CONSULTING.

Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit togolais. En cas de litige entre le Client et BASS CONSULTING à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort des juridictions togolaises.

LES STRUCTURES QUI NOUS ONT CHOISI



CABINET INTERNATIONAL DE FORMATION ET CONSEIL

+228 92 09 09 02 | +228 99 09 09 02 | Lomé (Togo)

+971 05 06 15 28 62 | Dubai (United Arab Emirates)

consulting@bassentreprises.com

www.bassentreprises.com